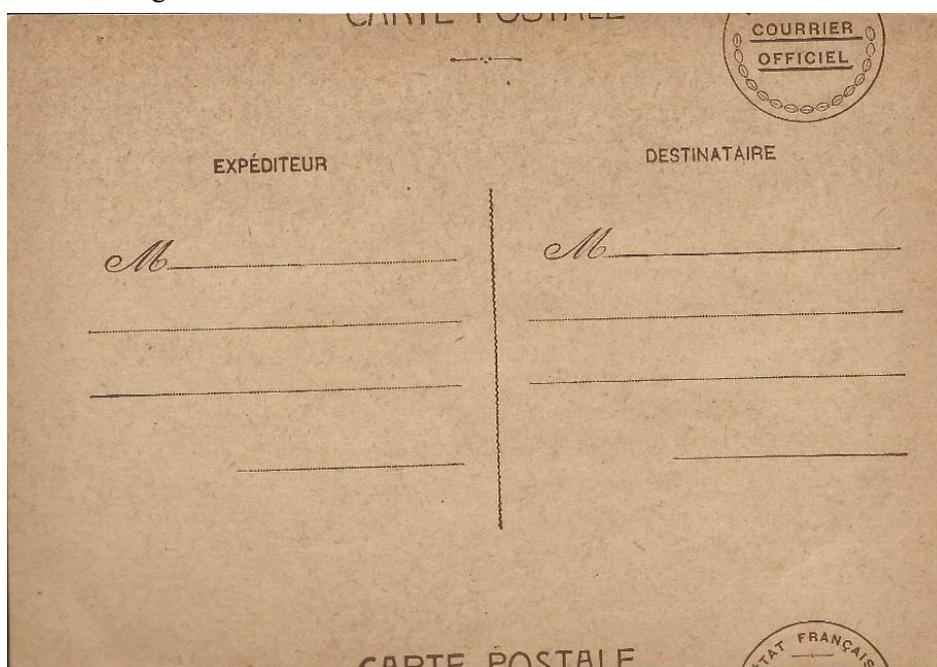


La carte postale « courrier officiel »

Philippe PIGNON

CONFERENCE DU 21 JUIN 2025

La carte postale réservée au courrier officiel des administrations a été créée par note administrative le 2 juillet 1941. Son processus de validation s'est terminé le 30 septembre 1941. Sa fabrication, réalisée le 6 octobre 1941, permet de voir qu'elle est similaire aux cartes postales interzones et son tirage révèle des exemplaires fautés par défaut de massicotage.



Contrairement aux indications reportées dans les catalogues, son prix de vente aux administrations n'était pas de 1,20 f mais de 10 centimes.

Les commandes étaient centralisées mensuellement par les départements ministériels auprès de l'agence comptable des timbres-poste.

La première date d'utilisation observée est le 1^{er} décembre 1941.

Ces cartes postales ont fait l'objet de plusieurs repiquages par les entités administratives à fort volume de courrier. Elles ont été utilisées avec des timbres fiscaux pour un enregistrement d'un certificat de non opposition à un mariage, en poste restante, en Algérie et en Tunisie.

Son remplacement était prévu dès 1942 par une carte postale valorisée à 1f20 avec la vignette francisque, mais au regard de la volonté des ministères de conserver le bénéfice de la franchise postale au-delà du prix de cession de la carte, la carte au type francisque ne fut jamais diffusée.